

Commune de Mauriac (Cantal)EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
 Jean Jacques VAISSIER
 Raymonde THESSANDIER
 Jacques SERRAT
 Michel PAPON
 Georges ALBESSARD
 Geneviève RONGERE
 Jacqueline BORNE
 Gilles FRUTIERE
 Sabine RIVET
 Sylvie FENIES
 Claudine HEBRARD
 Guillaume POINAT
 Cyrille ROLLIN
 Audrey LAFARGE
 Samuel LEBEAUX
 Andrée BROUSSE
 Gérard VIOLE
 Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
 Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
 Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
 Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI
 Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gilles FRUTIERE,
 Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,
 Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLE.

Etais absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 2

Travaux de réhabilitation du réseau des eaux pluviales secteur rue Saint Mary : approbation du projet et demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2026

Madame le Maire expose que le syndicat d'assainissement Mauriac – Le Vigean a lancé une étude diagnostique du système d'assainissement de Mauriac en 2016, ayant abouti à un programme des travaux pluriannuel et hiérarchisé en février 2017.

Ce programme des travaux définissait une ligne directrice de travaux suite aux désordres identifiés sur le système d'assainissement du bassin versant de Saint Jean : mise en séparatif des tronçons unitaires à réhabiliter.

L'objectif du syndicat est de poursuivre les travaux programmés pour atteindre la mise en conformité de son système d'assainissement de Saint Jean et réduire les déversements au milieu naturel.

La présente opération concerne les travaux préconisés pour la réalisation des fiches actions 6 et 8, à savoir la suppression de plus de 16 % du volume d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) soit près de 1 000 m³/j (45 m³/h) et ainsi de s'affranchir de déversements directs d'eaux usées au milieu naturel.

Ces travaux d'assainissement s'inscrivent dans une réhabilitation globale du secteur comprenant également la pose d'un réseau d'eaux pluviales neuf et la pose d'un troisième réseau en parallèle pour collecter les eaux claires et les diriger vers le ruisseau de Saint Jean qui alimente le lac du Val Saint Jean.

La commune de Mauriac s'associe donc à cette opération d'envergure pour la création d'un réseau pluvial pour la gestion des eaux pluviales dans le secteur des rues Saint Mary, Jean Lamouroux, rue Marcel Bornet, Edmond Michelet et avenue du Limousin

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projet porté par l'Etat, DETR/DSIL 2026 au titre de la fiche n°1 portant sur l'assainissement.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif – réseaux d'eaux pluviales secteur rue Saint Mary, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux réseau d'eaux pluviales	394 337,95 €	Etat (DETR/DSIL 2026/Fonds vert) :40 %	167 255,18 €
Maîtrise d'œuvre	23 800,00 €	Autofinancement (60 %)	250 882,77 €
Total	418 137,95 €	Total	418 137,95 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif – réseaux d'eaux pluviales secteur rue Saint Mary,

Vu l'appel à projet DETR/DSIL 2026,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE le projet de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif – réseaux d'eaux pluviales secteur rue Saint Mary.

APPROUVE le dépôt du dossier de demande de financement au titre de la DETR/DSIL 2026.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 décembre 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

10 DEC. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1